ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT*, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED

AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BECANCOUR SILICON INC.

Applicants

MOTION RECORD OF THE RESPONDENTS, THE COMMUNICATIONS, ENERGY AND PAPERWORKERS UNION OF CANADA

February 3, 2012

CaleyWray

Labour/Employment Lawyers 1600 - 65 Queen Street West Toronto ON M5H 2M5

Douglas Wray (18023C) wrayd@caleywray.com Tel: 416-775-4673

Jesse B. Kugler (55269V) kuglerj@caleywray.com Tel: 416-775-4677

Fax: 416-366-3763

Lawyers for the Respondent, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada TO: SERVICE LIST

Court File No. CV-12-9539-00CL

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

IN THE MATTER OF THE COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED

AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BÉCANCOUR SILICON INC.

Applicants

SERVICE LIST (as at January 5, 2012)

GENERAL		
TIMMINCO LIMITED AND BÉCANCOUR SILICON INC. Sun Life Financial Tower 150 King Street West, Suite 2401 Toronto ON M5H 1J9 Applicants	Peter A.M Tel: Fax: Email:	M. Kalins (416) 364-5171 x340 (416) 364-3451 pkalins@timminco.com
STIKEMAN ELLIOTT LLP 5300 Commerce Court West 199 Bay Street Toronto, ON M5L 1B9	Ashley J. Tel: Fax: Email:	. Taylor (416) 869-5236 (416) 947-0866 ataylor@stikeman.com
	Maria Ko Tel: Email:	onyukhova (416) 869-5230 mkonyukhova@stikeman.com
Lawyers for the Applicants	Kathryn Tel: Email:	

Nigel D. Meakin Tel: (416) 649-8065 Fax: (416) 649-8101 Email: nigel.meakin@fticonsulting.com
Toni Vanderlaan Tel: (416) 649-8075 Email: toni.vanderlaan@fticonsulting.com
Steven J. Weisz Tel: (416) 863-2616 Email: steven.weisz@blakes.com
Linc Rogers Tel: (416) 863-4168 Fax: (416) 863-2653 Email: linc.rogers@blakes.com
Client Manager Fax: (262) 207-3347
Medina Sales De Andrade Fax: (416) 349-4282
Danièle Leroux Tel: (514) 873-0439 Fax: (514) 873-9917 Email: daniele.leroux@invest-quebec.com Iya Toure Email: iya.toure@invest-guebec.com

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN LLP	Charles Mercier	
140 Grande Allee Est, Suite 800	Tel: (418) 640-2046	
Quebec City, QC G1R 5M8	Fax: (418) 647-2455	
	Email: <u>cmercier@fasken.com</u>	
	Claude Girard	
	Tel: (418) 640-2050	
	Fax: (418) 647-2455	
	Email: <u>cgirard@fasken.com</u>	
333 Bay Street, Suite 2400	Aubrey Kauffman	
Toronto, ON M5H 2T6	Tel: (416) 868-3538	
	Fax: (416) 364-7813	
	Email: <u>akauffman@fasken.com</u>	
Lawyers for Investissement Quebec		
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Jean Chiasson	
140 Grande Allée Est, Suite 200	Tel: (418) 647-3204	
Québec City, QC G1R 5P7	Fax: (418) 647-9279	
	Email: <u>chiasson.jean@rcgt.com</u>	
Québec Silicon Limited Partnership	Rene Boisvert	
6500 Rue Yvon Trudeau	Fax: (819) 294-9001	
Bécancour, QC G9H 2V8	Email: rene.boisvert@quebecsilicium.com	
becareout, QC d711240	infair. iene.boisvert@quebecsincium.com	
Québec Silicon General Partner Inc.	Rene Boisvert	
6500 Rue Yvon Trudeau	Fax: (819) 294-9001	
Bécancour, QC G9H 2V8	Email: rene.boisvert@quebecsilicium.com	
Dow Convey Connon : Tree	C. K.M.D II	
DOW CORNING CORPORATION	Sue K. McDonnell Fax: (989) 496-8307	
2200 West Salzburg Road	(505) 250 0001	
Midland, MI 48686-0994	Email: <u>sue.mcdonnell@dowcorning.com</u>	
McCarthy Tétrault	Sylvain A. Vauclair	
1000 De La Gauchetière Street West, Suite 2500	Tel: (514) 397-4102	
Montréal QC H3B 0A2	Fax: (514) 875-6246	
- 	Email: savauclair@mccarthy.ca	
Counsel to Dow Corning Corporation		

SKADDEN, ARPS, SLATE, MEAGHER & FLOM LLP Four Times Square New York, NY 10036	David J. Friedman Fax: (212) 735-2000 Email: david.friedman@skadden.com
Counsel to Dow Corning Corporation	
Canadian Imperial Bank of Commerce 750 Marcel-Laurin Boulevard, Suite 300 Saint-Laurent, QC H4M 2M4	
Laurentian Bank of Canada 1981 McGill College Avenue Montréal, QC H3A 3K3	

PENSION PLANS REPRESENTATIVES BSI Non-Union Employee Pension Committee MERCER CANADA LTD. Vincent Sirois 1981 Avenue McGill Collège, Bureau 800 Tel: (514) 841-7878 Montreal, QC H3A 3T5 Email: vincent.sirois@mercer.com Mathieu Provost TeI: (514) 841-7878 Email: mathieu.provost@mercer.com Maria Spensieri Email: maria.spensieri@quebecsilicium.com René Boisvert Email: rene.boisvert@quebecsilicium.com Carl Rivard Email: carl.rivard@quebecsilicium.com Clément Albert Patrick Gauthier Email: patrick.gauthier@quebecsilicium.com Denis Bourassa

BSI Union Employee Pension Committee Vincent Sirois MERCER CANADA LTD. Tel: (514) 841-7878 1981 Avenue McGill Collège, Bureau 800 Email: vincent.sirois@mercer.com Montréal, QC H3A 3T5 Mathieu Provost (514) 841-7878 Tel: mathieu.provost@mercer.com Email: Maria Spensieri maria.spensieri@quebecsilicium.com Email: René Boisvert Email: rene.boisvert@quebecsilicium.com Carl Rivard Email: carl.rivard@quebecsilicium.com Gérald Brodeur Luc Ducharme Laurent Milette Louis-Gilles Baron Clément Albert

SUPERINTENDENT OF FINANCIAL SERVICES

5160 Yonge Street

PO Box 85

Toronto, ON M2N 6L9

Mark Bailey

Tel:

(416) 590-7555

Email:

mark.bailey@fsco.gov.on.ca

Deborah McPhail

Tel:

(416) 226-7764

Email:

dmcphail@fsco.gov.on.ca

Stephen Scharbach

Tel: Fax: (416) 590-7224 (416) 590-7070

Email:

stephen.scharbach@fsco.gov.on.ca

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Direction des régimes de retraite

Régies de rentes du Québec

Case postale 5200 Québec, QC G1K 7S9 Mario Marchand

Tel:

(418) 657-8715 ext. 3927

Fax:

(418) 643-9590

Email:

mario.marchand@rrq.gouv.qc.ca

UNIONS

LA SECTION LOCALE 184 DE SYNDICAT CANADIEN

DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU

PAPIER

6500, rue Yvon-Trudeau

Bécancour, QC G9H 2V8

7080, boul. Marion

Trois-Rivières, QC G9A 6G4

Jean Simoneau

Email:

scep184@gmail.com

René Gauthier

Tel: (819) 378-4696

Email:

rgauthier@scep.ca

THE UNITED STEEL, PAPER AND FORESTRY, RUBBER, MANUFACTURING, ENERGY, ALLIED INDUSTRIAL AND SERVICE WORKERS

INTERNATIONAL UNION

2285 Saint-Laurent Boulevard Suite D-11

Ottawa, ON K1G 4Z7

David Lipton

Tel:

(613) 260-7205 ext. 232

Email:

dlipton@usw.com

PPSA CREDITORS

PRODAIR CANADA LTEE 7475 Boulevard Newman, Suite 540 La Salle, QC H8N 1X3	
SERVICES FINANCIERS CIT LTÈE 5035 South Service Road Burlington, ON L7R 4C8	
GE VFS CANADA LIMITED PARTNERSHIP 2300 Meadowvale Boulevard, Suite 200 Mississauga, ON L5N 5P9	
SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR LTEE 700 Dorval Drive, Suite 705 Oakville, ON L6K 3V3	
SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CANADA INC. 1235 North Service Road West, Suite 100 Oakville, ON L6M 2W2	
DCFS CANADA CORP 3100 Cote Vertu, Suite 320 Saint-Laurent, QC H4R 2J8	
SERVICES FINANCIERS MERCEDES-BENZ 3100 Cote Vertu, Suite 320 Saint-Laurent, QC H4R 2J8	
JOHN DEERE LIMITED 1001 Champlain Ave, Suite 401 Burlington, ON L7L 5Z4	
GE CAPITAL VEHICLE AND EQUIPMENT LEASING INC. 5255 Solar Drive Mississauga, ON L4W 5H6	

BMW CANADA INC. 920 Champlain Court Whitby, ON L1N 6K9	
DOCUMENT DIRECTION 100-1235 North Service Road West Oakville, ON L6M 2W2	
BMW CANADA INC. 50 Ultimate Drive Richmond Hill, ON L4S 0C8	
TOYOTA CREDIT CANADA INC. 80 Micro Court, Suite 200 Markham, ON L3R 9Z5	
GOVERNMENT AGENCIES	
DEPARTMENT OF JUSTICE ONTARIO REGIONAL OFFICE The Exchange Tower 130 King Street West, Suite 3400 Toronto, ON M5X 1K6	Diane Winters Tel: (416) 973-3172 Fax: (416) 973-0809 Email: diane.winters@justice.gc.ca
Attorney General of Canada	
CANADA REVENUE AGENCY 555 MacKenzie Avenue Ottawa, ON K1A 0L5	
CANADA REVENUE AGENCY GST Interim Processing Centre (GST/HST) 333 Laurier Avenue West Ottawa, ON K1A 1J8	
Monsieur le Ministre	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC 1200, route de l'Église, 6e étage Québec City, QC G1V 4M1	
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS Édifice Marie-Guyart, 5° étage 675 boulevard René-Lévesque Est Québec, QC G1R 5V7	Tel: (418) 521-3816 Fax: (418) 646-0908
MINISTRY OF REVENUE (ONTARIO) 33 King Street West Oshawa, ON L1H 8H5	
MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL (ONTARIO) McMurtry-Scott Building 720 Bay Street, 11th Floor Toronto, ON M7A 2S9	
MINISTRY OF THE ENVIRONMENT Legal Services Branch 135 St Clair Avenue West Toronto, ON M4V 1P5	Mario Faieta Tel: (416) 314-6482 Fax: (416) 314-6579 Email: mario.faieta@ontario.ca

Index

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT*, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED

AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BECANCOUR SILICON INC.

Applicants

MOTION RECORD OF THE RESPONDENTS, THE COMMUNICATIONS, ENERGY AND PAPERWORKERS UNION OF CANADA

INDEX

Tab	Page I	No.
1	Affidavit of Jean Simoneau sworn January 10, 2012	1
2	Affidavit of Jean Simoneau sworn February 1, 2012	8

Tab 1

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

IN THE MATTER OF the *Companies' Creditors Arrangement Act*, R.S.C. 1985, c.C-36 as amended

AND IN THE MATTER OF a Proposed Plan of Compromise or Arrangement with respect to Timminco Limited and Becancour Silicon Inc. (collectively, the "Applicants")

AFFIDAVIT OF JEAN SIMONEAU (Sworn January 10, 2012)

I, Jean Simoneau, of the City of Trois-Rivières, Province of Quebec, MAKE OATH AND SAY:

- 1. I am the President of the Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada, Local 184 (the "Union").
 - 2. As the President of the Union, I have knowledge of the matters to which I hereinafter depose.
 - 3. I have been the President of the Union for approximately 3 years and a member of the Union executive for 7 years prior to this. I am also an employee of Silicium Québec SEC for fifteen (15) years employed at the Applicant's facility in Bécancour.
 - 4. The Union represents approximately one hundred and fifty (150) bargaining unit employees employed by the Applicants at its two locations. One hundred and forty eight (148) employees are employed by Silicium Québec SEC and two (2) by Silicium Bécancour.

- 5. The Union, Silicium Québec SEC and Silicium Bécancour are parties to a Collective Agreement setting out the terms and conditions of employment for the Union's members. The Collective Agreement has a nominal expiry date of April 2013.
- 6. The Collective Agreement provides for Pension Plans for the benefit of active and retired employees or their beneficiaries. There are one hundred and fifty (150) active employees who are members of the Pension Plans and ninety-eight (98) inactive employees or their beneficiaries who are members of the Pension Plans.
- 7. Of the one hundred and fifty (150) active employees who are members of the Pension Plans approximately one hundred and seven (107) are covered by the defined benefit plan and the other forty three (43) are covered by the defined contribution plan. All ninety-eight (98) inactive employees or their beneficiaries who are members of the Pension Plan are covered by the defined benefit plan and are former employees of Silicium Bécancour.
- 8. As per article 7.11 of the collective agreement as President of the Union I attend meetings of the Pension Plan committee. At no time has a representative of the Applicant approached me to discuss suspending payments or addressing alternatives to deal with the Pension deficit. Further, at no time has a representative of the Applicant contacted the Union to discuss suspending special payments or alternatives to address the pension deficit. I am not aware of the Applicant engaging in any such consultation with beneficiaries under the Pension Plan or the Union.
- 9. The members of the pension committee who represent the employer are René Boisvert, President of Silicium Québec SEC, Carl Rivard, Director of Human Resources of Silicium Québec SEC and Silicium Bécancour, and Maria Spensieri, VP Finance of Silicium Québec SEC and Silicium Bécancour.

- 10. I make this affidavit in good faith and in opposition to the Applicants' motion to, inter alia, suspend the special payments with respect to the Pension Plan and for no other or improper purpose.
- 11. My legal counsel in Montreal, has explained to me that this is an accurate translation of the affidavit attached hereto that I signed in the French language.

SWORNbefore me at the City of Montreal, in the Province of Quebec, this 10th day of January, 2012

A Commissioner for taking affidavits.

Jean Simoneau

Dossier: CV-12-9539-00CL

ONTARIO COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE COMMERCIALE

DANS UN DOSSIER CONCERNANT la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. c. C-36, tel qu'amendée

ET DANS L'AFFAIRE CONCERNANT une proposition de plan d'arrangement ou un arrangement relatif à Timminco Limited et Becancour Silicon Inc. (ci-après « les requérants »)

AFFIDAVIT DE JEAN SIMONEAU (affirmé solennellement le 10 janvier 2012)

Je soussigné, Jean Simoneau, résidant à Trois-Rivières dans la province de Québec, **AFFIRME SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT** :

- 1. Je suis le président de la section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie (ci-après « le Syndicat »).
- 2. En ma qualité de président du Syndicat, j'ai une connaissance personnelle des faits contenus dans le présent affidavit.
- 3. Je suis le président du Syndicat depuis approximativement 3 ans, et j'ai été membre du comité exécutif du syndicat durant environ 7 ans avant cela. Je suis également un employé de Silicium Québec SEC depuis 15 ans, affecté à l'établissement de Bécancour des requérants.
- 4. Le Syndicat représente approximativement cent-cinquante (150) salariés membres de l'unité de négociation qui sont employés par les requérants à leurs

deux établissements. Cent-quarante-huit (148) sont employés par Silicium Québec SEC, et deux (2) le sont par Silicium Bécancour.

- 5. Le Syndicat, Silicium Bécancour Inc. et Silicium Québec SEC sont parties à une convention collective qui établit les termes et conditions de travail des employés syndiqués. La convention collective a une date d'expiration établie en avril 2013.
- 6. La convention collective prévoit des régimes de retraite pour le bénéfice des employés actifs et retraités ou leurs bénéficiaires. Il y a cent-cinquante (150) employés actifs qui sont membres des régimes de retraite ainsi que quatre-vingtdix-huit (98) employés inactifs ou leurs bénéficiaires qui également sont membres.
- 7. Parmi les cent-cinquante (150) employés actifs qui sont membres des régimes de retraite, cent-sept (107) sont couverts par le régime des prestations déterminées, et quarante-trois (43) sont couverts par le régime des cotisations déterminées. Tous les quatre-vingt-dix-huit (98) employés inactifs ou leurs bénéficiaires qui sont membres des régimes de retraite sont couverts par le régime des prestations déterminées et sont des anciens employés de Silicium Bécancour Inc.
- 8. Conformément à l'article 7.11 de la convention collective et en ma qualité de président du Syndicat, j'assiste aux réunions du comité de retraite. En aucun cas un représentant des requérants ne m'a contacté pour discuter d'une possible suspension des paiements ou pour discuter des alternatives pour traiter du déficit aux régimes. De plus, en aucun cas un représentant des requérants n'a contacté le Syndicat pour discuter d'une possible suspension des paiements spéciaux ou relativement à une alternative au déficit aux régimes. Je n'ai pas connaissance que les requérants aient entrepris de telles consultations avec les bénéficiaires des régimes de retraite ou avec le Syndicat.
- 9. Les membres du comité de retraite représentant l'employeur sont M. René Boisvert, président de Silicium Québec SEC, M. Carl Rivard, directeur des ressources humaines de Silicium Québec SEC et de Silicium Bécancour inc., et

Mme Maria Spensieri, vice-présidente finances de Silicium Québec SEC et Silicium Bécancour inc.

10. Le présent affidavit est établi de bonne foi et uniquement afin de s'opposer à la requête des requérants visant, notamment, la suspension des paiements spéciaux aux régimes de retraite, et pour aucun autre but ni aucun but inconvenant.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi Dans la ville de Montréal, province de Québec, ce 10e jour de janvier 2012.

Commissaire à l'assermentation

Jean Simoneau

AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BECANCOUR IN THE MATTER OF THE *COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT*, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED SILICON INC.

Court File No. CV-12-9539-00CL

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

PROCEEDING COMMENCED AT TORONTO

AFFIDAVIT OF JEAN SIMONEAU (SWORN JANUARY 10, 2012)

CaleyWray

Labour/Employment Lawyers 1600 - 65 Queen Street West Toronto ON M5H 2M5

Douglas Wray (18023C) wrayd@caleywray.com Tel: 416-775-4673

Jesse B. Kugler (55269V) kuglerj@caleywray.com Tel: 416-775-4677 Fax: 416-366-3763 Lawyers for the Respondent, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada

Tab 2

Court File No. CV-12-9539-00CL

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

IN THE MATTER OF the *Companies' Creditors Arrangement Act*, R.S.C. 1985, c. C-36 as amended

AND IN THE MATTER OF a Proposed Plan of Compromise or Arrangement with respect to Timminco Limited and Becancour Silicon Inc. (collectively, the "Applicants")

AFFIDAVIT OF JEAN SIMONEAU (Sworn February 1, 2012)

I, Jean Simoneau, of the City of Trois-Rivières, Province of Quebec, MAKE OATH AND SAY:

- 1. I am the President of the Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada, Local 184 (the "Union").
- 2. I have been the President of the Union for approximately 3 years and a member of the Union executive for approximately 7 years prior to this.
- 3. Silicium Québec SEC and Silicium Bécancour, designated together as the employer on the certification delivered by the Labour Board, and the Union are parties to a collective agreement setting out the terms and conditions of employment for the bargaining unit employees. The collective agreement has a nominal expiry date of April 2013.
- 4. The Collective Agreement provides for pension plans for the benefit of active and retired employees or their beneficiaries. The employer is obligated to undertakes to keep the Pension Plans in effect.

- 5. Silicium Bécancour inc.'s defined benefit plan covers two (2) active employees and ninety eight (98) retired employees who were employed by Silicium Bécancour inc. Silicium Québec s.e.c.'s defined benefit plan covers one hundred and seven (107) active employees and ten (10) retired employees. Finally, Silicium Québec s.e.c.'s defined contribution plan covers forty three (43) active employees.
- 6. I have apprised myself of the affidavit Mr. Kalins sworn on January 20, 2012 filed in support of the motion to obtain a super-priority for the "DIP Lender". In his affidavit, Mr. Kalins describes meetings held in January 2012.
- 7. The meetings held on January 4, 2012 (paras. 13 and 14 of Mr. Kalins' affidavit) were meetings called by the employer with the employees available at the time. During these meetings, the employer's representatives simply informed the employees that Timminco and Silicium Bécancour inc. had filed for protection under the CCAA. The employer provided only basic information on the process. No discussion or meaningful consultation with the employees or the Union occurred. I was present at the meetings mentioned at paragraph 13 of Mr. Kalins' affidavit and was apprised of the one mentioned at paragraph 14 by Mr. Lampron, vice-president of the Union. These meetings did not involve the Union and no discussion took place with the Union.
- 8. The Pension Plan meeting of January 11, 2012 consisted only of a meeting and a conference call. I was apprised of what happened in the pension plan committee meeting of January 11, 2012 by pension plan committee representative Gérald Brodeur. I have also apprised myself of the minutes (Annex B) of this meeting, which were taken by a representative of the employer. This meeting only addressed the investment policy for the assets of the pension fund for the defined benefit pension plans of unionized and non-unionized employees of Silicium Bécancour inc. The committee decided to only invest in bonds in light of the instability caused by the application of the CCAA No discussion took place

about alternatives regarding the suspension of special payments to the pension plans.

- 9. With respect to paragraph 16 of Mr. Kalins' affidavit, I note that I received a phone call from Mr. Rivard around 4 P.M. on January 13, 2012, informing me of the decision to suspend group insurance for retired employees of Silicium Bécancour inc. (post retirement benefits). No prior notice whatsoever of this decision was given to me and there was no consultation with the Union regarding this decision, which is contrary to the collective agreement which requires the employer to maintain post retirement benefits. I, thereafter, requested a meeting with the employer to discuss the suspension. The retired employees' group insurance became inoperative on January 14, 2012.
- 10. The January 17, 2012 meeting (para. 17 of Mr. Kalins' affidavit) was an ordinary meeting of the industrial relations committee which the collective agreement provides for and was already on the agenda. This meeting, which lasted for about two hours, essentially addressed labour relations issues unrelated to the proceedings under the CCAA At the end of the meeting, for a couple of minutes, René Boisvert, Managing Director of Silicium Québec s.e.c. (a company which is not the subject to the CCAA proceedings) provided some information on the status of the proceedings under the CCAA No discussion or consultation took place regarding alternatives to the suspension of special payments to the pension plans or the suspension of group insurance plans. On this last subject, Mr. Boisvert simply said that there were no other solutions. Moreover, no discussion or consultation occurred regarding the DIP Lender and the superpriority charge that the Applicants' were seeking.
- 11. The January 18, 2012 meeting (para. 18 of Mr. Kalins' affidavit) was a meeting which the Union had asked for in relation to the suspension of the group insurance plans of Silicium Bécancour inc.'s retired employees. The Union explained that the suspension was completely unacceptable and was carried out

- in a completely inappropriate manner. The employer's representatives maintained their decision and no discussion took place to explore alternatives.
- 12. With respect to para. 19 of Mr. Kahn's affidavit, the meetings therein mentioned were planned in the context of discussions which had already begun about the installation of a new production unit for Silicium Québec s.e.c. The latter wished to discuss changes to the collective agreement and its continuation in the context of the new production unit.
- 13. On January 24, 2012, the Union and Silicium Québec s.e.c. met for approximately one hour. In this meeting, Silicium Québec s.e.c. put forth a list of its demands regarding normative changes to the collective agreement, again in relation to the new installation referred to in the above paragraph. The parties agreed to pursue discussions on that subject. No discussion or consultation took place regarding the proceedings under the CCAA other than a mention that the next meetings would concern the reduction of operation costs. The Union requested that the Applicants identify the company (or companies) that will act as "DIP Lender(s)" and who will potentially be the buyer(s). This request was denied.
- 14. The meeting planned for February 14, 2012 will involve a presentation by two group insurance plans consultants. The Union was not informed of the subject of this presentation. As for the March 12, 2012 meeting, a representative from Mercer, who is the pension plans' actuary, will make a presentation. No information was given to the Union regarding this presentation.
- 15. From the beginning of the proceedings under the CCAA, the Union and the Pension Committee have been kept away from the decision-making process and from the planning of proceedings. The Union, whose members are already seriously affected, has been unable to participate in decisions and is not consulted regarding alternatives that might be put in place by the Applicants.

Silicium Bécancour inc.'s pension plan is at solvency level of 63%, thus placing the retired employees in a very precarious situation.

- 16. At no time has a representative of the Applicants approached me to discuss the possibility that special payments might be suspended or to discuss alternatives to address the pension plans deficit. Further, at no time has a representative of the Applicants contacted the Union to discuss the possibility that special payments might be suspended or to discuss alternatives to address the pension plans deficit. I am not aware of the Applicants engaging in any such consultation with beneficiaries under the Pension Plans, the Union or the Pension Committee.
- 17. I make this affidavit in good faith and solely in opposition to the Applicants' motion to, *inter alia*, obtain a super-priority for the "DIP Lender" and for no other or improper purpose.
- 18. My legal counsel in Montreal, has explained to me that this is an accurate translation of the affidavit attached hereto that I signed in the French language.

SWORN before me at the City of Montreal, in the Province of Quebec, this—I day of February, 2012

A Commissioner for taking affidavits.

Jean Simoneau

Dossier: CV-12-9539-00CL

ONTARIO COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE COMMERCIALE

DANS UN DOSSIER CONCERNANT la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. c. C-36, tel qu'amendée

ET DANS L'AFFAIRE CONCERNANT une proposition de plan d'arrangement ou un arrangement relatif à Timminco Limited et Becancour Silicon Inc. (ci-après « les requérants »)

AFFIDAVIT DE JEAN SIMONEAU (affirmé solennellement le 1^{er} février 2012)

Je soussigné, Jean Simoneau, résidant à Trois-Rivières dans la province de Québec, AFFIRME SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

- 1. Je suis le président de la section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie (ci-après « le Syndicat »).
- 2. Je suis le président du Syndicat depuis approximativement 3 ans, et j'ai été membre du comité exécutif du Syndicat durant environ 7 ans avant cela.
- 3. Le Syndicat est partie à une convention collective intervenue avec Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec s.e.c., qui, ensemble, sont l'employeur désigné à l'accréditation (Annexe A) émise par la Commission des relations du travail. La convention collective établit les termes et conditions de travail des employés syndiqués et a une date d'expiration établie en avril 2013.

- 4. La convention collective prévoit des régimes de retraite pour le bénéfice des employés actifs et retraités ou leurs bénéficiaires. L'employeur s'engage à maintenir les régimes de retraite en vigueur.
- 5. Dans le régime de retraite à prestations déterminées de Silicium Bécancour inc., il y a deux employés actifs et 98 employés retraités qui sont des anciens employés de Silicium Bécancour inc. Dans le régime de retraite à prestations déterminées de Silicium Québec s.e.c., il y a 107 employés actifs et 10 retraités. Enfin, dans le régime de retraite à cotisations déterminées de Silicium Québec s.e.c., il y a 43 employés actifs.
- 6. J'ai pris connaissance de l'affidavit de M. Kalins assermenté le 20 janvier 2012 et soumis au soutien de la requête pour l'obtention d'une super-priorité pour le « DIP Lender ». Dans son affidavit aux paragraphes 13 à 18, M. Kalins fait état de rencontres tenues en janvier 2012.
- 7. Pour ce qui est des rencontres tenues le 4 janvier 2012 (par. 13 et 14, affidavit de M. Kalins), il s'agissait de réunions demandés par l'employeur avec tous les employés disponibles. Lors de ces rencontres, les représentants de l'employeur ont simplement avisé les employés du fait que Timminco et Silicium Bécancour inc. avait demandé la protection des tribunaux en vertu de la L.A.C.C. L'employeur n'a donné que les explications de base sur le déroulement du processus. Il n'y a eu aucune discussion ou réelle consultation avec les employés et le Syndicat. J'étais présent aux rencontres visées au paragraphe 13 de l'affidavit de M. Kalins et j'ai été informé de celle visée au paragraphe 14 par M. Lampron, vice-président du Syndicat. Il ne s'agissait pas de rencontres avec le Syndicat et aucunes discussions n'ont eu lieu avec le Syndicat.
- 8. Pour ce qui est de la rencontre du comité de retraite tenue le 11 janvier 2012, il s'agissait d'un rencontre et d'un appel conférence. J'ai été informé du contenu de la rencontre du comité de retraite tenu le 11 janvier 2012 par le représentant au comité M. Gérald Brodeur. J'ai aussi pris connaissance du procès verbal (Annexe B) de cette rencontre, procès verbal rédigé par un représentant de l'employeur.

Cette rencontre n'a porté que sur la politique de placement des fonds de la caisse de retraite des régimes de retraite à prestations déterminées des employés syndiqués et non syndiqués de Silicium Bécancour inc. Le comité a décidé d'effectuer uniquement des placements dans des obligations compte tenu de l'instabilité créée par l'application de la L.A.C.C.. Il n'y a eu aucune discussion sur des alternatives concernant la suspension des paiements spéciaux aux régimes de retraite.

- 9. Pour ce qui est du paragraphe 16 de l'affidavit de M. Kalins, je précise que j'ai reçu un appel téléphonique vers 16 h le 13 janvier 2012 de M. Rivard qui m'informait de la décision déjà prise de la suspension des régimes d'assurances collectives pour les employés retraités de Silicium Bécancour inc.(assurances après retraite). Je n'ai eu aucun avis préalable à cette décision et il n'y a eu aucune consultation du Syndicat quant à cette décision qui est contraire à la convention collective qui prévoit l'employeur doit maintenir les assurances collectives après retraite. Après, j'ai demandé une rencontre avec l'employeur pour discuter de cette suspension. Les employés retraités ont vu leurs assurances collectives devenues inopérantes dès le 14 janvier 2012.
- 10. Pour ce qui est de la rencontre du 17 janvier 2012 (par. 17, affidavit de M. Kalins), il s'agissait d'une rencontre habituelle et déjà convoquée du comité des relations industrielles prévu à la convention collective. Cette rencontre, d'une durée approximative de deux heures, a porté essentiellement sur des problèmes de relations de travail usuels sans rapport avec les procédures sous la L.A.C.C.. En fin de rencontre et durant quelques minutes, M. Boisvert, le directeur général de Silicium Québec s.e.c., compagnie non visée par les procédures de la L.A.C.C., a donné des informations sur l'état du dossier concernant les procédures sous la L.A.C.C.. Aucune discussion ni consultation n'a eu lieu concernant des alternatives à la suspension des paiements spéciaux des régimes de retraite ou à la suspension des régimes d'assurances collectives. Sur le sujet des assurances collectives, M. Boisvert a simplement affirmé qu'il n'y avait pas

- d'autres solutions. De plus, aucune discussion ou consultation n'a eu lieu concernant le « DIP Lender » ou la super-priorité demandée par les requérants.
- 11. Pour ce qui est de la rencontre du 18 janvier 2012 (par. 18, affidavit de M. Kalins), il s'agissait d'une rencontre demandée par le Syndicat concernant la suspension des régimes d'assurances collectives des employés retraités de Silicium Bécancour inc. Le Syndicat a expliqué que la suspension était tout à fait inacceptable et qu'elle avait été faite de manière complètement inappropriée. Les représentants de la compagnie ont maintenu leur décision et il n'y a eu aucune discussion pour explorer d'autres alternatives.
- 12. Quant au paragraphe 19 de l'affidavit de M. Kalins, les rencontres qui y sont mentionnées étaient planifiées dans le cadre de discussions déjà commencées concernant l'implantation d'une nouvelle unité de production pour Silicium Québec s.e.c.. Celle-ci désirait discuter de modifications à la convention collective et sa prolongation dans le cadre de cette nouvelle unité de production.
- 13. Le 24 janvier 2012, le Syndicat et Silicium Québec s.e.c. se sont rencontrés durant approximativement une heure. Au cours de cette rencontre, Silicium Québec s.e.c. a déposé une liste de demandes de modifications normatives à la convention collective, toujours dans le cadre de l'implantation déjà mentionnée et les parties ont convenu de poursuivre les discussions sur ce sujet. Aucune discussion ou consultation n'a eu lieu sur les procédures en cours sous la L.A.C.C.. autre que de mentionner que les prochaines rencontres viseraient à réduire les coûts d'opération. Le Syndicat a demandé aux représentants de Timminco d'identifier la ou les compagnies qui sont le ou les « DIP Lender(s) » et qui sont potentiellement le ou les acheteurs; cette demande a été refusée.
- 14. Lors de la rencontre prévue le 14 février 2012, il y aura une présentation par deux consultants à propos des régimes d'assurances collectives. Le Syndicat n'a pas été informé sur l'objet de cette présentation. À celle du 12 mars 2012, un représentant de Mercer, actuaire des régimes de retraite, fera une présentation.

Aucune information n'a été donné au Syndicat quant à l'objet de cette présentation.

- 15. Le Syndicat et le comité de retraite, depuis le début des procédures en vertu de la L.A.C.C., sont tenus à l'écart des décisions et de la planification du déroulement des procédures. Le Syndicat, dont les membres sont déjà gravement affectés, n'a pu participer aux décisions et n'est pas consulté sur les alternatives qui pourraient être mises en place par les requérants. Le régime de retraite de Silicium Bécancour inc. n'est solvable qu'à 63%, ce qui place les retraités dans une situation très précaire.
- 16. En aucun cas un représentant des requérants ne m'a contacté pour discuter d'une possible suspension des paiements spéciaux ou pour discuter des alternatives pour traiter du déficit aux régimes. De plus, en aucun cas un représentant des requérants n'a contacté le Syndicat pour discuter d'une possible suspension des paiements spéciaux ou relativement à une alternative au déficit aux régimes. Je n'ai pas connaissance que les requérants aient entrepris de telles consultations avec les bénéficiaires des régimes de retraite, le Syndicat ou le comité de retraite.
- 17. Le présent affidavit est établi de bonne foi et uniquement afin de s'opposer à la requête des requérants visant, notamment la demande d'une ordonnance de la Cour pour obtenir une super-priorité pour le « DIP Lender » au delà des paiements spéciaux aux régimes de retraite, et pour aucun autre but ni aucun but inconvenant.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi

Dans la ville de Montréal, province de Québec, ce l jour de février 2012.

Commissaire à l'assermentation

Jean Simoneau

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des relations du travail)

Dossiers:

AQ-1004-1169

Cas:

CQ-2010-4879

Québec, le 13 avril 2011

DEVANT LE COMMISSAIRE:

Sylvain Allard, juge administratif

La section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)

Requérante de première part

et

Silicium Bécancour inc.

Requérante de seconde part

et

Silicium Québec société en commandite

Requérante de troisième part

DÉCISION CORRIGÉE

Le texte original a été corrigé le 13 mai 2011 et la description des correctifs est annexée à la présente version.

Le 11 avril 2011, les requérantes déposent une requête conjointe en vertu des articles 39 et 45 du Code du travail, demandant de constater le transfert d'activités de la requérante de seconde part (Silicium Bécancour) à la requérante de troisième part

AQ-1004-1169 / CQ-2010-4879

PAGE: 2

(Silicium Québec SEC) et de modifier l'accréditation détenue par la requérante de première part (le Syndicat) en conséquence.

[2] Le Syndicat détient chez Silicium Bécancour l'accréditation portant le numéro AQ-1004-1169 dont l'unité de négociation est décrite comme suit :

« Tous les employés salariés au sens du Code du travail à l'exception des employés de bureau, des employés affectés au contrôle de la qualité et développement technique, à l'ingénierie, à l'approvisionnement, à la comptabilité et aux ventes, à l'informatique, au service du personnel, des étudiants et des stagiaires. »

De : Silicium Bécancour inc.

6500, rue Yvon-Trudeau

Bécancour (Québec) G9H 2V8

Établissements visés :

6500, rue Yvon-Trudeau

Bécancour (Québec) G9H 2V8

5500, rue Yvon-Trudeau

Bécancour (Québec) G9H 2V8

- [3] Silicium Bécancour est une entreprise qui, jusqu'au 1er octobre 2010, exploite deux usines de production, à savoir une usine de silicium métallique et une usine de silicium haute pureté.
- [4] Le Syndicat et Silicium Bécancour sont liés par une convention collective, laquelle est en vigueur jusqu'au 30 avril 2013.
- [5] Le 1^{er} octobre 2010, Silicium Bécancour a procédé au transfert des activités de l'usine de silicium métallique à Silicium Québec SEC.
- [6] Les emplois des salariés sont alors maintenus au sein de Silicium Bécancour et de Silicium Québec SEC, lesquelles constituent dorénavant le nouvel employeur.
- [7] Il y a lieu d'accueillir la requête conjointe des parties et de modifier le nom de l'employeur pour y ajouter celui de Silicium Québec SEC.

EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail

ACCUEILLE

la requête;

AQ-1004-1169 / CQ-2010-4879

PAGE: 3

CONSTATE

le transfert des activités de l'usine de silicium métallique de Silicium Bécancour Inc. à Silicium Québec Société en commandite;

CONSTATE

que les conditions de l'article 45 du *Code du travail* sont satisfaites;

MODIFIE

l'accréditation afin que le nom de l'employeur se lise dorénavant Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec Société en commandite;

DÉCLARE

que Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec Société en commandite est lié par l'accréditation détenue par La section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et par la convention collective en vigueur;

DÉCLARE

que l'accréditation détenue par La section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) se lit dorénavant ainsi :

« Tous les employés salariés au sens du Code du travail à l'exception des employés de bureau, des employés affectés au contrôle de la qualité et développement technique, à l'ingénierie, à l'approvisionnement, à la comptabilité et aux ventes, à l'informatique, au service du personnel, des étudiants et des stagiaires. »

De : Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec Société en commandite

6500, rue Yvon-Trudeau Bécancour (Québec) G9H 2V8

Établissements visés :

6500, rue Yvon-Trudeau Bécancour (Québec) G9H 2V8

5500, rue Yvon-Trudeau Bécancour (Québec) G9H 2V8

Sylvain Allard

l-00

M^e Giuseppe Sciortino MELANÇON, MARCEAU, GRENIER ET SCIORTINO Représentant de la requérante de première part

M° Jean Boulet HEENAN BLAIKIE Représentant de la requérante de seconde et troisième part

/dc

Corrections apportés le 13 mai 2011

Le nom de la requérante de troisième partie a été modifié pour se lire ainsi : Silicium Québec SEC;

Le paragraphe 5 de la décision a été modifié pour se lire ainsi :

[5] Le 1^{er} octobre 2010, Silicium Bécancour a procédé au transfert des activités de l'usine de silicium métallique à Silicium Québec SEC.

Le dispositif a été modifié pour ajouter les conclusions suivantes :

CONSTATE

le transfert des activités de l'usine de silicium métallique de Silicium Bécancour Inc. à Silicium Québec Société en commandite:

CONSTATE

que les conditions de l'article 45 du *Code du travail* sont satisfaites;

DÉCLARE

que Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec Société en commandite est lié par l'accréditation détenue par La section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et par la convention collective en vigueur.

COPIE CONFORME

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL





PROCÈS VERBAL APPEL CONFÉRENCE AVEC LES COMITÉS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ET NON SYNDIQUÉS DE SILICIUM BÉCANCOUR INC. LE 11 JANVIER 2012

Date:

Le 11 janvier 2012 à 13h00

Lieu:

Salle de conférence Silicium Québec SEC Silicium Bécancour inc. 6500 Yvon-Trudeau

Bécancour (Québec) G9H 2V8

Présents:

Luc Ducharme Gérald Brodeur Patrick Gauthier Carl Rivard Maria Spensieri

Téléphone:

Vincent Sirois Mathieu Provost Denis Bourassa Laurent Milette

Absents:

René Boisvert Louis-Gilles Baron Clément Albert

Objectif

L'objectif de cet appel conférence était de faire le point sur la situation des deux régimes de retraite de Silicium Bécancour inc. rattachés à la Loi sur « Les arrangements avec les créanciers des compagnies » et de prendre action en ce qui regarde la Politique de placement de ses deux Régimes de retraite.

Compte tenu que les probabilités nous indiquent que les régimes de retraite peuvent se terminer et que les compagnies Silicium Bécancour inc. et Timminco ont

de plus en plus de la difficulté à faire face à leurs engagements financiers, il est extrêmement important de protéger les acquis de ces deux régimes de retraite qui sont actuellement sous-capitalisés.

La recommandation de Mercer est d'éliminer les fluctuations rattachées aux placements en actions. Il est donc recommandé de mettre les Régimes de retraite à 100 % obligations éliminant ainsi toute possibilité de fluctuation reliée aux actifs rattachés aux actions.

Plusieurs questions sont posées. Si on fait un changement dans ce sens-là et que la situation se replace, sera-t-il alors possible de revenir à une Politique de placement différente? La réponse est oui car le Comité de retraite a toujours la possibilité de faire des changements au niveau de la Politique de placement.

On précise à titre informatif qu'il ne reste que quelques participants seulement dans chacun des régimes de retraite.

Une question est posée à savoir si le Comité de retraite peut prendre la décision de fermer le Régime? La réponse est non. Une telle décision peut venir de la Compagnie ou de la Régie des rentes du Québec, s'il n'y a plus de membres actifs ou que la Compagnie fait faillite.

L'important dans la rencontre d'aujourd'hui, incluant plusieurs personnes en appel conférence, est de prendre la décision sur les placements, et ce même si on ne connaît pas l'avenir des régimes.

La proposition est de transférer les actifs des Régimes des employés syndiqués et non syndiqués de Silicium Bécancour inc. à 100 % vers des obligations afin de protéger le capital. Chacun des membres se prononce à savoir s'ils sont en accord avec la proposition. Tous les membres étant d'accord, la recommandation de Mercer de faire changer les actifs très rapidement est adoptée à l'unanimité. Mathieu Provost nous précise qu'il nous fera parvenir dès aujourd'hui la lettre directive afin qu'elle soit signée et retournée à Manuvie et permettre que les changements soient effectués dans les prochains jours.

On précise qu'au 31 décembre 2011, le Régime de retraite des employés syndiqués était à 63 % solvable et celui des non syndiqués à 68 %.

Fin de l'appel conférence.

Carl Rivard, MBA, CRIA Secrétaire Comité de retraite

AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BECANCOUR IN THE MATTER OF THE COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED SILICON INC.

Court File No. CV-12-9539-00CL

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

PROCEEDING COMMENCED AT TORONTO

AFFIDAVIT OF JEAN SIMONEAU (SWORN FEBRUARY 1, 2012)

CaleyWray

Labour/Employment Lawyers 1600 - 65 Queen Street West Toronto ON M5H 2M5

Douglas Wray (18023C) wrayd@caleywray.com Tel: 416-775-4673

Jesse B. Kugler (55269V) kuglerj@caleywray.com Tel: 416-775-4677 Fax: 416-366-3763 Lawyers for the Respondent, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada

SILICON INC. AND IN THE MATTER OF A PLAN OF COMPROMISE OR ARRANGEMENT OF TIMMINCO LIMITED AND BECANCOUR IN THE MATTER OF THE COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C. 1985, c. C-36, AS AMENDED

Court File No. CV-12-9539-00CL

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE COMMERCIAL LIST

PROCEEDING COMMENCED AT TORONTO

MOTION RECORD OF THE COMMUNICATIONS, ENERGY AND PAPERWORKERS UNION OF CANADA

CaleyWray

Labour/Employment Lawyers 1600 - 65 Queen Street West Toronto ON M5H 2M5

Douglas Wray (18023C) wrayd@caleywray.com Tel: 416-775-4673

Jesse B. Kugler (55269V) kuglerj@caleywray.com

Tel: 416-775-4677 Fax: 416-366-3763

Lawyers for the Respondent, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada